

Arès

École Municipale Multisports

Retour du dossier entre le 12 et le 16 septembre
au PAIJ auprès de l'animateur sportif

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H30/10H30 - 16h30/18h30 -
Mercredi : 8H30/10H30 - 13h30/17h00.

Les dossiers ne seront pas acceptés à l'Espace Famille.



Route du Temple - 33 740 ARES
Renseignements : 06.73.68.61.06

sport@ville-ares.fr

www.ville-ares.fr

INSCRIPTION MULTISPORTS 2022 /2023

L'École Municipale Multisports, soutenue par le Département de la Gironde permet aux élèves de l'élémentaire de développer leurs capacités motrices par la découverte d'activités sportives multifformes pendant le temps périscolaire.

La prise en charge des enfants est assurée par les animateurs à 16h30 dans la cour de récréation jusqu'au lieu de l'activité (Salle des sports). Un temps de pause est prévu pour le goûter (non fourni).

Le programme des activités sera distribué lors de la première séance. Tenue de sport et chaussures de sport propres obligatoires en salle. Prévoir une gourde et un goûter

Cotisation annuelle : 20 euros puis 5 euros par enfant supplémentaire de la même famille. Tarification applicable à partir de deux enfants inscrits à la même activité
Cotisation payable depuis le portail famille.

Fournir à l'inscription l'attestation d'assurance scolaire/extrascolaire et compléter le questionnaire de santé

REPRISE DES ACTIVITÉS : Lundi 19 septembre 2022

Inscription enregistrée par ordre d'arrivée et validée en fonction des disponibilités.

NOM DE L'ENFANT :Prénom :

DATE DE NAISSANCE : Classe en sept 2022 (niveau) :

Un jour au choix. Il sera respecté selon les disponibilités

Votre enfant est en CP - CE1 : LUNDI MARDI

Votre enfant est en CE2 - CM1 - CM2 : JEUDI VENDREDI

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 

Adresse :

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 

Difficultés particulières de santé ou recommandations utiles :

A la fin du cours :

- J'autorise mon enfant à partir seul
- Je viendrai chercher mon enfant
- Mon enfant est inscrit à l'accueil périscolaire, je souhaite qu'il y soit ramené

En cas de suppression exceptionnelle d'un cours : Mon enfant sortira de l'école à 16h30
 Mon enfant ira à l'accueil périscolaire